

26/01/1783

Nomination des cotisateurs de la capitation.

Dans la maison commune de la communauté de Prayssas, cejourd'hui vingt sixième janvier mille sept cent quatre vingt trois, par devant nous, Antoine Laurte, Vincent Dumas, Arnaud Fourestier, consuls ; écrivant Me Jean Gauché, secrétaire greffier, ont comparu et se sont présentés en jurade, MM. Les jurats qui signeront ci-après, auxquels dits sieurs consuls ont dit et représenté auxdits sieurs jurats qui ...l'amende de la capitation pour la présente année, la communauté de Prayssas, qu'il convient à cet effet de procéder à la nomination des cotisateurs dans chaque paroisse pour faire la répartition d'icelle, requérant à la fin des sieurs jurats vouloir faire la nomination.